

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

94133

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadré réservé à l'adhérent (e) Matricule : 5592 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : ABIFI Jaânia

Date de naissance : 1961

Adresse :

Tél. : 2405 Total des frais engagés : Dhs

Cadré réservé au Médecin

Cachet du médecin :

 Dr. GUESSOUS KRAFESS
 Médecine Générale - Echographie
 Rue Assaad Ben Yzzer - 3^e Etage
 022.98.80.71 / 05.22.22.78.18
 Casablanca
 Tél. : 2405
 111.18.00.00
 Dr. GUESSOUS KRAFESS
 Médecine Générale - Echographie
 Rue Assaad Ben Yzzer - 3^e Etage
 022.98.80.71 / 05.22.22.78.18
 Casablanca
 Tél. : 2405

Date de consultation : 15/05/2021

Nom et prénom du malade : Koudia

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : " " (Signature)

Le : 15/05/2021



EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie Marocaine Casablanca INPE: 092042456 19 bis. Bvd Ibnou Sina Tél: 0522 66 33 27 ICE: 002600843000001 <i>Fahd Benyahia</i>	15/11/2021	203,20

ANALYSES - RADIOPHARIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		

Cabinet Médecine Générale

Echographie

Expertise médicale - Diabétologie

Psychologie médicale

عيادة الطب العام

الفحص بالصدى

الخبرة الطبية - مرض السكري

التشخيص النفسي الطبيعي

الدار البيضاء، في Casablanca, le ١٩٦٢

15.11.21

الدار البيضاء، في ..

45, 20

20210210 2

1 YP 81 2025

45 20

Xyzall 5

79,72 1cpd 8

P.P.V.

79, 20 79 70

at home

2390 $\text{J}^{\text{eff}} + 3 \text{J}$

Robert T.S

54,401 e s x 3 /

LOT 21001
PER 03/24
PPV 54 DH4

~~54.40~~

Wolfsey
Top class
2003

203, 2

8- نفقة أسعاد بـ: زارة - العائفي: 05 22 98 80 71

8, Rue Assaad Bnou Zarara Maârif - Casablanca - Tél : 05 22 98 80 74